



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**90<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 9-11 mai 2011**

UNIDROIT 2011  
C.D. (90) 15  
Original: anglais  
avril 2011

**Point No. 16 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Le document illustre les progrès réalisés sur la base de données UNILAW</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Les membres du Conseil de Direction sont invités à confirmer l'importance de la base de données en tant qu'outil de promotion des instruments d'UNIDROIT et du droit uniforme et sont priés de faire de la publicité à la base de données dans leurs pays et de sonder d'éventuels bailleurs de fonds</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Moyen</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport annuel 2010 (C.D (90)2); UNIDROIT 2010 - C.D. (89) 14</i>

**1. Historique**

1. Lors de sa 88<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a approuvé une proposition initialement faite au Conseil d'administration de la *Fondation de droit uniforme* visant à ajouter des liens à des sites contenant des instruments de droit uniforme. Avec l'assistance d'une personne externe, les travaux d'extraction de l'adresse réticulaire (URL) des instruments de droit uniforme ont été réalisés. Des liens avec 362 instruments ont été insérés dans la base de données. Chaque instrument a été relié aux sites contenant le texte de l'instrument, l'état des ratifications, la bibliographie et la jurisprudence (le cas échéant). Les informations ont été divisées en quatre catégories parce que, souvent, il faut consulter plus d'un site pour recueillir les informations.
2. Fin septembre 2009, le Secrétaire Général a décidé que, pour éviter une dispersion des ressources, il faudrait résérer un traitement complet aux seuls instruments préparés par UNIDROIT ou sur la base de travaux menés par UNIDROIT (comme la CMR). Cela signifiait ne pas traiter les transports aériens et les transports maritimes. Entre octobre 2009 et la session du Conseil de 2010, le Secrétariat a principalement récupéré le retard relatif aux sommaires de jurisprudence préparés pour la CMR les années précédentes par des stagiaires ou d'autres contacts. Le présent document illustre l'état d'avancement actuel de la base de données.
3. Le Conseil a pris note et apprécié les efforts du Secrétariat pour redimensionner les objectifs de la base de données UNILAW. Il a approuvé, en particulier, la décision de résérer un traitement complet aux instruments préparés par UNIDROIT, ou sur la base des travaux mis en œuvre par cette

Organisation, et a décidé que le traitement d'instruments préparés par d'autres organisations devrait être limité à fournir des liens à des sites où sont publiés leurs textes et l'état de leur mise en œuvre. Sur cette base, le Conseil a décidé, dès lors, que la base de données sur le droit uniforme devait poursuivre son développement de façon active.

4. Les travaux sur la base de données UNILAW se sont poursuivis en 2010-2011 bien que cette année ait été, pour l'essentiel, une année de consolidation. Le tableau qui figure en Annexe 1 ci-après résume les travaux réalisés jusqu'à la date du présent document (7 avril 2011).

## **2. Instruments**

5. Un certain nombre d'instruments ont été ajoutés sur le site Internet de la base de données ([www.unidroit.info](http://www.unidroit.info)): la *Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiaires de 2009*, la *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*, la *Loi type sur la location et la location-financement* et les *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*. La préparation des mots-clés, des tables des matières, des sujets et des champs bibliographiques est en cours. Ce travail a été complété et inséré pour la Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise et doit encore être fait pour la Convention sur l'affacturage de 1988.

## **3. Bibliographie**

6. Les champs bibliographiques ont été insérés pour les instruments dont la liste figure ci-dessus, mais il faut encore faire les liens avec les mots-clés (qui sont déjà prêts). C'est également le cas pour certains instruments qui ont été insérés précédemment, tels que les instruments du système du Cap.

## **4. Jurisprudence**

### **a) CMR**

7. En ce qui concerne la jurisprudence, les travaux se sont concentrés sur la traduction des sommaires de l'anglais vers le français, leur contrôle et insertion. Le Secrétariat est très reconnaissant pour la contribution apportée par Mme Stéphanie Gehlen, qui travaillait précédemment au Conseil d'Etat à Bruxelles. Sur les sommaires traduits, 95 ont été vérifiés et insérés, 31 autres ont été traduits mais restent à vérifier et à insérer. D'autres traductions sont prévues.

8. Un élément intéressant en termes de pays pour lesquels il existe des sommaires de jurisprudence est que le fait que Mme Kateryna ZELENS'KA (Ukraine) travaille actuellement en tant qu'externe à l'élaboration de sommaires concernant la CMR, tout comme Mme Elif KARABAG (Turquie). Elles ont préparé des sommaires qui seront insérés dans la base de données après avoir été édités et après que les liens avec les mots-clés aient été réalisés.

### **b) Convention sur le crédit-bail de 1988**

9. Mme Roberta MARRA, ancienne stagiaire et actuellement à l'Université de Lecce (Italie), a collecté des décisions italiennes relatives à la Convention sur le crédit-bail de 1988. Ces décisions seront traitées et insérées dès que possible.

## **5. Statistiques**

10. UNILAW utilise *Google Analytics* pour contrôler l'utilisation de la base de données. Pendant la période allant du 12 mai 2010 au 27 mars 2011, 10.807 visites ont eu lieu de la part de 8.609

personnes provenant de 147 pays. La liste du nombre de visites par pays est reproduite en Annexe 2 au présent document.

11. La plupart des visiteurs sont arrivés à la base de données à travers un autre site, ou par signalement d'un moteur de recherches: 4.194 visites se sont vérifiées à travers Google, 3.015 à partir du site [www.unidroit.org](http://www.unidroit.org), et 1.603 en accès direct. Wikipedia a également contribué: le site Wikipedia anglais a enregistré 373 visiteurs, l'allemand 237 et le français 189.

12. Il convient de noter qu'à ce jour **aucune publicité** n'a été faite à la base de données UNILAW. Le Secrétariat prévoit de le faire dans l'année à venir, d'abord et surtout auprès des universités, mais aussi d'autres utilisateurs potentiels. Dans ce contexte, le Conseil sera intéressé de savoir qu'à l'occasion de la visite sur le site de la base de données de la Section étrangère de l'Association suédoise du barreau, M. Ulf Tollhage, Associé du bureau de Göteborg du cabinet *Nordia Law* en Suède (avec d'autres bureaux à Stockholm, Oslo et Copenhague), a demandé que des juristes de son cabinet, qui visiteront Rome en septembre prochain, puissent à cette occasion apprendre à utiliser la base de données qu'il a trouvé très intéressante et utile.

## **6. Contribution de la Fondation de droit uniforme**

13. Comme cela a été souligné par le passé, la base de données UNILAW est financée essentiellement par la *Fondation de droit uniforme*. C'est uniquement grâce à la contribution financière de la *Fondation* que l'Institut peut se prévaloir de la précieuse collaboration de Mme Judit Kisely qui travaille (à temps partiel) sur la base de données depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004. La contribution de la Fondation de droit uniforme est grandement appréciée.

## **7. Collaborations externes**

14. Le 23 mars 2011, M. Michel Gout, Président de l'*Institut du droit international des transports (IDIT)*, et Mme Cécile Legros, Directrice scientifique de l'IDIT, ont rencontré M. Jacques Putzeys, ancien membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et membre actuel du Conseil d'administration de la Fondation de droit uniforme, ainsi que Mme Stéphanie Gehlen, actuellement collaboratrice de la base de données UNILAW, pour discuter de d'une éventuelle coopération.

15. L'IDIT a l'intention de publier une étude de droit comparé et de jurisprudence comparée sur la CMR, qui devrait contribuer à la création d'une jurisprudence uniforme sur la CMR. C'est dans cette perspective que l'IDIT avait contacté UNIDROIT.

16. Bien que les termes de la collaboration n'aient pas encore été déterminés, l'IDIT propose de recueillir des décisions françaises sur la CMR et de les transmettre à UNIDROIT pour la base de données, avec un sommaire en français et peut-être aussi en anglais.

## **8. Conclusion**

17. *Les membres du Conseil de Direction sont invités à confirmer l'importance de la base de données en tant qu'outil de promotion des instruments d'UNIDROIT et du droit uniforme dans la pratique.*

18. *Les membres du Conseil de Direction sont également priés de faire de la publicité à la base de données UNILAW dans leurs pays auprès d'utilisateurs potentiels et de sonder d'éventuels bailleurs de fonds.*

**ANNEXE 1****Sommaire des progrès réalisés sur la base de données UNILAW**

1988 Convention sur le crédit-bail			
Mots-clés	Prêts	Insérés	Lien établi avec les articles
Tables de matières	Prêtes	Insérées	
Sujets	Prêts	Prête	
Champs bibliographiques	Prêts	Insérés	
Bibliographie	Mise à jour	Mise à jour insérée	
Jurisprudence	Un cas préparé	Un cas inséré	
	Recueil de décisions italiennes (externe)		
1988 Convention sur l'affacturage			
Mise à jour bibliographie	Prête	Insérée	
2009 Convention sur les titres intermédiaires			
Texte en anglais et en français	Prêts	Inséré	
Bibliographie	Prête	Insérée	
2001 Convention du Cap			
Mise à jour bibliographie	Prête	Insérée	
2001 Protocole aéronautique			
Mise à jour bibliographie	Prête	Insérée	
2007 Protocole ferroviaire			
Mise à jour bibliographie	Prête	Insérée	
1956 CMR			
Mise à jour bibliographie	Prête	Insérée	
Traduction sommaires		Prête	
Rédaction/contrôle des sommaires et traduction en français	121 prêts	95 édités 31 à contrôler	95 insérés
1995 Biens culturels			
Mise à jour bibliographie	Prête et reliée aux mots-clés	Insérée	
2002 Loi type sur le franchisage			
Texte en anglais et en français	Prêt	Inséré	
Mots-clés	Prêts	Insérés	Reliés aux articles
Tables de matières	Prêtes	Insérées	
Sujets	Prêts	Insérés	
Champs bibliographiques	Prêts	Insérés	
Bibliographie	Prête	Insérée	
2007 Loi type sur la location			
Texte en anglais et en français	Prêt	Inséré	
Bibliographie	Prête	Insérée	
2004 Principes de proc. civile transnationale			
Texte en anglais et en français	Prêt	Inséré	
Bibliographie	Prête	Insérée	
Etat des ratifications: mise à jour périodique		Insérée	
Liens: contrôle des liens cassés		Contrôlés et liens cassés corrigés	

**ANNEXE 2****Visites au site UNILAW par pays**

1.	France	1.627
2.	Belgique	916
3.	Italie	879
4.	Allemagne	611
5.	Etats-Unis d'Amérique	502
6.	Royaume-Uni	393
7.	Espagne	369
8.	Russie	343
9.	Pays-Bas	290
10.	Chine	248
11.	Canada	238
12.	Japon	219
13.	Pologne	204
14.	Suisse	197
15.	Mexique	193
16.	Lituanie	162
17.	Colombie	148
18.	Pérou	146
19.	Autriche	124
20.	Hongrie	116
21.	Maroc	113
22.	Ukraine	109
23.	Tunisie	108
24.	Rép. de Corée	96
25.	Rép. tchèque	95
26.	Brésil	86
27.	Inde	84
28.	Australie	83
29.	Argentine	78
30.	Roumanie	72
31.	Suède	68
32.	Estonie	65
33.	Turquie	61
34.	Grèce	60
35.	Luxembourg	59
36.	Thaïlande	59
37.	Finlande	56
38.	Indonésie	51
39.	Cameroun	51
40.	Lettonie	47
41.	Serbie	46
42.	Egypte	46
43.	Macédoine [FYROM]	44
44.	Iran	43
45.	Hong Kong	43
46.	Algérie	43
47.	Slovénie	42
48.	Bulgarie	36
49.	Kazakhstan	36
50.	Portugal	35

51.	Danemark	34
52.	Belarus	33
53.	Slovaquie	33
54.	Taiwan	32
55.	Vietnam	32
56.	Madagascar	31
57.	Chili	30
58.	Sénégal	30
59.	Arménie	28
60.	Malaisie	28
61.	Philippines	27
62.	Côte d'Ivoire	25
63.	Norvège	25
64.	Croatie	25
65.	Moldova	25
66.	Irlande	24
67.	Venezuela	23
68.	Singapour	23
69.	Afrique du sud	22
70.	Uruguay	19
71.	Emirats arabes unis	17
72.	Panama	17
73.	Liban	16
74.	(non déterminé)	16
75.	Israël	15
76.	Albanie	15
77.	Nouvelle-Zélande	15
78.	Géorgie	14
79.	Malte	13
80.	Equateur	13
81.	Macao	12
82.	Bénin	12
83.	Mauritanie	12
84.	Haïti	11
85.	Guatemala	10
86.	Tanzanie	9
87.	Rép. dominicaine	8
88.	Bosnie-Herzégovine	7
89.	Congo [RDC]	7
90.	Syrie	7
91.	Burkina Faso	6
92.	Chypre	6
93.	Costa Rica	6
94.	Honduras	6
95.	Rwanda	6
96.	Bolivie	6
97.	Gabon	6
98.	Azerbaïdjan	5
99.	Koweït	5
100.	Islande	5
101.	Paraguay	5
102.	Bangladesh	5
103.	Togo	5
104.	Nicaragua	5
105.	Mongolie	5

106.	Arabie saoudite	4
107.	Kenya	4
108.	Yémen	4
109.	Polynésie française	4
110.	Nigéria	4
111.	Ghana	4
112.	Réunion	4
113.	Ethiopie	4
114.	Pakistan	4
115.	Porto Rico	4
116.	Myanmar	3
117.	Cuba	3
118.	Cambodge	3
119.	Ouzbékistan	2
120.	Sri Lanka	2
121.	Soudan	2
122.	Jordanie	2
123.	Angola	2
124.	Erythrée	2
125.	Bahreïn	2
126.	Monténégro	2
127.	Nouvelle Calédonie	2
128.	Terr. palestiniens	2
129.	Trinidad et Tobago	2
130.	Maurice	2
131.	Seychelles	1
132.	Belize	1
133.	Namibie	1
134.	Antilles néerlandaises	1
135.	Mozambique	1
136.	El Salvador	1
137.	Cap Vert	1
138.	Samoa	1
139.	Comores	1
140.	Bahamas	1
141.	Guadeloupe	1
142.	Iraq	1
143.	Monaco	1
144.	Andorre	1
145.	Bermuda	1
146.	Mali	1
147.	Djibouti	1